



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 3 juillet 2018

Compte-rendu

COMMUNE DE SAINT-VÉRAND
Département de l'Isère

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19 ☒ Présents : 16 ☒ Pouvoir(s) : 3</p> <p><u>Date de convocation :</u> 26 juin 2018</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u> 5 juillet 2018</p> <p><u>Et de la publication le :</u> 5 juillet 2018</p> | <p>L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Nicole MENUUEL, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Brigitte HATAMI-ALAMDARI, Monique LARGOT, Florence RICHARD.</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Olivier GAILLARD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER, Yves PELLOUX-GERVAIS.</p> <p><u>Ont donné procuration :</u> Claude MULLER donne procuration à Monique FERRIEUX Farah HASSAN donne procuration à Dominique UNI Patrick GIROUD donne procuration à Monique FERRIEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monique FERRIEUX</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

2018-40 – Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de l'Église

Olivier GAILLARD explique que la commune a souhaité se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée AB 60 partie B issue de la parcelle cadastrée AB 60 d'une superficie apparente de 168 m² de l'indivision MASSERA/ROYANNAIS dans le but de régulariser l'utilisation de cette parcelle comme voirie communale. La cession se fait à 0.50 € le m². L'indivision MASSERA / ROYANNAIS a donné son accord pour la cession de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle référencée section AB 60 partie B située sur la Commune à 0.50 € le m² et assure que les crédits nécessaires aux frais d'acquisition sont prévus au budget communal.

2018-41 – ALSH Zébulon – Grille tarifaire

Madame Dominique UNI, première adjointe, expose aux Conseillers Municipaux qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs ZÉBULON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

| QUOTIENT FAMILIAL | JOURNÉE (repas compris) | Garderie supplémentaire Matin/soir (0 h 30 mn) | FORFAIT 5 jours |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------|
| 0 à 350 | 11.47 € | 0.41 € | 51.62 € |
| 351 à 600 | 13.07 € | 0.49 € | 58.82 € |
| 601 à 900 | 14.87 € | 0.58 € | 66.92 € |
| 901 à 1200 | 16.47 € | 0.66 € | 74.12 € |
| 1201 à 1500 | 18.07 € | 0.74 € | 81.32 € |
| A partir de 1501 | 19.67 € | 0.82 € | 88.52 e |
| Extérieurs à la Communauté de Communes – jusqu'à 900 | 19.67 € | 0.82 € | 88.52 € |
| Extérieurs à la Communauté de Communes – à partir de 901 | 21.87 € | 0.93 € | 98.42 € |

Le règlement intérieur, intégrant les nouveaux tarifs, sera voté lors du prochain conseil municipal.

2018-42 – Projet de convention de délégation de maîtrise d’ouvrage entre Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la commune de Saint-Vérand

Stéphane TOURNOUD explique que l’aménagement de la zone AU2 – 1^{ère} tranche, nécessite la réalisation d’équipements publics comme la création de voiries automobiles, de cheminements piétons et de réseaux destinés à l’urbanisation du quartier.

Au vu de la nature des travaux, et de l’organisation de chantier, il apparaît nécessaire que Saint Marcellin Vercors Isère Communauté délègue par convention sa maîtrise d’ouvrage à la commune de Saint-Vérand. Dans ce cadre, la commune de Saint-Vérand portera la maîtrise d’ouvrage directe et la charge financière des travaux d’eau et d’assainissement strictement nécessaires à la viabilisation de la zone en conséquence de quoi la Communauté de Communes ne percevra pas la Participation Financière à l’Assainissement Collectif sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d’ouvrage entre Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et la commune de Saint-Vérand et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes afférents.

2018-43 – Approbation de la prime exceptionnelle

Jean-Philippe GORON explique que, lorsque la délibération a été prise au mois de janvier dernier, elle ne concernait que les adjoints techniques de la commune. En conséquence, il est nécessaire de revoter la délibération en incluant tous les cadres d’emploi présents sur la commune et en lui donnant un sens de portée générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- ☒ L’indemnité suivante est utilisée pour instituer une prime exceptionnelle au titre de fonctions effectuées de manière exceptionnelle par les agents de la commune :

| PRIME Texte de référence | MONTANT ANNUEL | Cadres d’emploi bénéficiaires |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP) <i>Décret n° 2014-513 du 20/05/2014</i> | Montants maximums annuels de l’IFSE et du CIA applicables à chaque grade et fixé par arrêtés ministériels | Rédacteurs Adjoints administratifs Adjoints techniques Agents de maîtrise Adjoints d’animation ATSEM |

- ☒ Approuve le versement d’une prime exceptionnelle de 300,00 € aux agents titulaires et stagiaires de la commune.
- ☒ Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Chantier Ados

Olivier GAILLARD et Jean-Philippe GORON présentent le chantier Ados qui se déroulera du 30 juillet au 2 août 2018. Les jeunes seront partagés en plusieurs groupes pour des travaux de peinture et le nettoyage de la Cumane. Les groupes se retrouveront pour pique-niquer. Une nuit sous tente sera proposée dans le pré à côté du domicile de Michel CHANCY. Le chantier sera ouvert à 16 adolescents de 11 à 16 ans, avec la perspective de favoriser les inscriptions de jeunes qui ne connaissent pas encore l’accueil ados du Mixage Café. Les inscriptions sont ouvertes jusqu’au 23 juillet. Des chèques cadeaux seront remis aux participants en récompenses.

Ecole publique

Il n’y aura pas de fermeture de classe à la rentrée scolaire 2018/2019.

Florence CHAREYRE succède à Pierre BRISSET à la direction de l’école.

Projet de fusion Chatte/Saint-Marcellin/Saint-Sauveur/Saint-Vérand

Bernard EYSSARD revient sur le projet de fusion évoquée dans le Mémorial de l’Isère par Jean-Michel Revol, maire de Saint-Marcellin. Interrogés lors de la dernière réunion du conseil communautaire, les trois maires

concernés (St Sauveur, Chatte et St Vérand) estiment que ce projet n'est pas d'actualité. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer qu'en à ce projet de fusion. A l'unanimité les membres du Conseil Municipal déclarent que ce projet est beaucoup trop prématuré et ne donne pas suite aux propositions énoncés par le Maire de St Marcellin. Une communication sera faite dans le prochain Saint-Vérand Magazine à ce sujet.

Modification simplifiée du PLU

Stéphane TOURNOUD donne quelques explications sur la modification simplifiée du PLU. Le dossier a été confié au bureau d'études IATE pour un montant de 3 500 € HT. L'objectif de cette modification simplifiée est principalement d'inscrire la carrière située route du Truchet dans le document d'urbanisme et de corriger certaine rédaction du règlement pour faciliter l'instruction des autorisations de construire. Cette modification devra être approuvée avant la fin de l'année.

La réunion de lancement a eu lieu le 20 juin dernier au cours de laquelle a été établi un rétro planning prévisionnel :

- ✗ Envoi de la première version du dossier à la mairie le 20 juillet ;
- ✗ Retour de la mairie le 27 août ;
- ✗ réunion de présentation du dossier en conseil municipal (avec prise en compte des remarques de la mairie) le 6 septembre ;
- ✗ Notification au PPA le 21 septembre ;
- ✗ Mise à disposition du dossier au public du 15 octobre au 16 novembre ;
- ✗ Approbation en conseil municipal le 18 décembre.

Aménagement de l'Entrée Nord de la RD 518

Stéphane TOURNOUD présente les premiers résultats de la consultation sur l'aménagement de l'Entrée Nord de la RD518. Trois candidats ont déposé une offre.

| Candidat | Tranche ferme | Tranche conditionnelle | Total |
|-----------------|----------------------|-------------------------------|--------------|
| Eurovia | 81 209.60 € | 30 261.60 € | 111 471.20 € |
| Chambard | 95 212.34 € | 34 231.28 € | 129 443.62 € |
| Cheval | 99 814.20 € | 37 185.00 € | 136 999.20 € |

Alp 'Etudes s'occupe de l'analyse des offres sur la base des critères suivants : 40 % pour la technique et 60 % pour le prix. Eu égard au règlement de la consultation, une négociation sera engagée avec les candidats. Le marché sera attribué après analyse des offres négociées. Les travaux pourront commencer en septembre.

Commission Travaux (Olivier GAILLARD)

Une réunion a eu lieu le mardi 26 juin dernier.

Un point sera fait avec l'AS VER SAU sur leurs besoins pour la prochaine saison en raison de leur montée en division sportive supérieure. Les travaux à effectuer très rapidement (clôture de l'enceinte, cheminement des joueurs, parking des bus) ne seront pas pérennes. Un aménagement plus global des locaux, de leur accessibilité et des aires extérieures est à réfléchir pour 2019.

Les travaux d'éclairage public sont réalisés à 90 %.

Pour les nouvelles installations de gaz, GEG avance plus vite que prévu. Il a deux jours d'avance.

TOUTENVERT a commencé les travaux d'accessibilité le mardi 3 juillet.

Du fait de l'arrêt du désherbage avec des produits phytosanitaires, du matériel d'entretien sera acheté : un porte-outil et une petite balayeuse.

PUP et Habitat Dauphinois

Stéphane TOURNOUD explique que les 4 maisons accessibles à la propriété par PLSA ne sont pas garanties. En effet, à ce jour, aucun potentiel acheteur ne s'est fait connaître. Si Habitat Dauphinois ne peut *commercialiser* ces 4 constructions en PLSA, les 13 logements seront donc mis en location.

Dans le cadre du PUP, la commune doit acquérir les terrains concernant l'assiette foncière de la voirie et Habitat Dauphinois celles supportant les constructions. La signature de l'acte de vente est prévue le jeudi 5 juillet.

Cimetière

Monique LARGOT présente le projet de modification du règlement du cimetière. En effet, la création du Jardin du Souvenir et la pose d'un deuxième columbarium conduisent à mettre en place une uniformité des plaques d'identité des défunts incinérés. De plus, pour le Jardin du Souvenir, un tarif va être créé. Les deux délibérations seront proposées au prochain conseil municipal.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Une conférence des maires a eu lieu sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) le 25 juin 2018.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Structuration d'un premier Programme Pluriannuel d'Intervention
- 2) Echanges sur les outils de financement pouvant être mobilisés pour cette compétence
- 3) Modalités d'organisation de la compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Saint-Marcellin Vercors Isère est titulaire de la compétence obligatoire GEMAPI.

Instaurée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, elle est définie suivant les items ci-dessous de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

1. L'aménagement d'un bassin ou une d'une fraction de bassin hydrographique ;
2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
3. La défense contre les inondations et contre la mer ;
4. la protection et la restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines.

Elle est mise en œuvre dans le cadre de l'intérêt général ou d'urgence, ne remettant pas en cause l'obligation d'entretien des cours d'eau par leur propriétaire (public ou privé).

Un premier projet de programme a été élaboré sur la base des connaissances actuelles :

- ⊗ programmations des contrats de rivières en cours : actions relevant de la GEMAPI ou sur lesquelles l'intercommunalité s'est engagée en lien avec la gestion des rivières
- ⊗ obligations réglementaires concernant les ouvrages de gestion du risque inondation

Il a fait l'objet d'un travail d'ajustement et de hiérarchisation des actions au sein de la *commission environnement - rivières biodiversité* au regard des actions engagées, des délais réglementaires imposés et des délais des subventions attendues.

Le Projet du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) proposé sur 10 ans s'élève à un montant prévisionnel de 12 097 900 € avec une estimation d'un reste à charge au regard des subventions potentielles attendues de 4 950 200 €.

Ces subventions sont estimées au regard des politiques de financement actuelles des partenaires et risquent de fortement évoluer dans les années avenir.

Le Plan Pluriannuel d'Intervention proposé sur 10 ans met en avant un besoin de financement annuel d'environ 500 000 €.

Le financement de ce programme peu se faire par une taxe additionnelle GEMAPI soit par le budget général (fiscalité).

Au regard du coût supplémentaire pour la collectivité, ce financement est à étudier. Un bureau d'étude présent, missionné pour évaluer la meilleure stratégie à adopter pour **la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, a expliqué quelques outils de financement possibles.**

Après des *échanges sur ces différents leviers de financement*, l'avis général s'oriente vers la deuxième solution. Le PPI est présenté et prend en compte une équipe rivière sur la base de 3ETP en moyenne sur 10 ans (4 ETP en début de programmation puis 2 ETP). Ce programme devra être voté dans le cadre du budget général de la SMVIC.

On peut noter que la restauration écomorphologique de la Cumane qui est une préoccupation de la commune depuis de nombreuses années y figure avec un montant prévisionnel qui s'élève à 1 300 000€ avec un reste à charge de 520 000€.

Prochains conseils municipaux

- ☒ Mardi 28 août à 20h30
- ☒ Mardi 2 octobre à 20h30
- ☒ Mardi 6 novembre à 20h30
- ☒ Mardi 27 novembre ou mardi 4 décembre à 20h30 (en fonction de la Trésorerie)
- ☒ Mardi 18 décembre à 19h00